

Commentaires de représentants de la République populaire de Chine concernant des préférences politiques exprimées lors des élections générales de 2019 et 2021

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), d'Affaires mondiales Canada (AMC), du Bureau du Conseil privé (BCP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de Sécurité publique Canada (SP). Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur l'ingérence étrangère. Il ne faut se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l'information préjudiciable.

*Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée de renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé a plusieurs limites importantes. **Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risquent d'être induits en erreur.** Voici en quoi consistent ces limites:*

- **Le résumé peut être incomplet** : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- **Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli** : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit du renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- **Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique** : Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de multiples sources.
- **Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.**
- **Le résumé n'indique pas la source de l'information** : Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite d'une autre langue que celle dans laquelle elle est présentée.
- **Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration** : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il n'existe aucune information supplémentaire de la sorte.
- **Le résumé n'analyse pas l'information** : Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l'absence de corroboration de l'information qu'ils contiennent.

RÉSUMÉ

1. Les activités d'ingérence étrangère de la République populaire de Chine (RPC) sont généralement considérées comme ne favorisant pas un parti politique en particulier, et tendent à viser le renforcement des discours favorables à la Chine au Canada. Au cours des périodes pertinentes pour les travaux de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, les rapports suivants ont été présentés :
2. Au cours des 43^e et 44^e élections générales au Canada, le renseignement a fait état d'un petit nombre de représentants de la RPC au Canada qui avaient exprimés une préférence pour certains résultats électoraux particuliers. Une telle préférence ne constitue pas de l'ingérence étrangère et n'indique pas nécessairement l'existence d'un plan coordonné. Elle fournit toutefois un contexte concernant d'autres activités d'ingérence étrangère.
3. En 2019, il a été signalé que des représentants de la RPC au Canada avaient exprimé des préférences politiques, sans appuyer un parti politique en particulier mais en étant opportunistes à l'échelle de la circonscription. Plus généralement, elles fluctuaient en fonction des positions des différents partis politiques à l'égard de la RPC au cours de la campagne politique. L'expression de telles préférences ne constitue pas de l'ingérence étrangère et n'indique pas nécessairement l'existence d'un plan coordonné. Elle fournit toutefois un contexte concernant d'autres activités d'ingérence étrangère.
4. En 2021, il a été signalé que certains représentants de la RPC au Canada avaient exprimé une préférence pour un gouvernement minoritaire du Parti libéral. Les représentants de la RPC ont notamment expliqué qu'ils ne percevaient aucun des partis politiques comme particulièrement « favorable à la Chine », mais qu'ils estimaient plutôt que les gouvernements minoritaires étaient plus limités sur le plan de la mise en œuvre de politiques « anti-Chine ».
5. En outre, il a été signalé que des efforts avaient été déployés afin de développer des liens avec d'autres partis politiques. L'expression de telles préférences ne constitue pas de l'ingérence étrangère et n'indique pas nécessairement l'existence d'un plan coordonné. Elle fournit toutefois un contexte concernant d'autres activités d'ingérence étrangère.